



Avenant N° 1 à la convention de dépôt-vente des articles confectionnés par la brodeuse main Azéline Michelet

Entre

Loire Forez agglomération, sise 17 boulevard de la préfecture, CS 30211, 42 605 Montbrison, représentée par Monsieur Julien Degout, vice-présidente en charge de la culture habilitée aux présentes par la délibération n°9 du 7 avril 2026 du conseil communautaire et suivant l'arrêté de délégation n°2026ARR0896, d'une part,

Et

Azelina Michelet, 5 rue des lilas – 17160 LE GICQ, dûment habilitée à l'effet des présentes, désignée dans ce qui suit sous le terme le déposant, d'autre part.
SIRET : 849 315 296 00012

Objet : Avenant n°1 à la convention de dépôt-vente d'articles confectionnés par la brodeuse main Azéline Michelet, au bénéfice de la régie de recettes de L'Orée – De fils en liens, 28 rue du puy magnol 42440 Cervières, au sein de la boutique de ce même musée.

Article 1 : articles mis en dépôt-vente

Les 10 articles supplémentaires proposés aux visiteurs de la boutique sont les suivants :

Nom de l'article	Quantité déposée	Prix de vente public (€)	Montant reversé au déposant, par article (€)	% de marge LFA
Kit de broderie – Soleil d'argent	10	45	40	12,50

Le montant maximal supplémentaire de 400€ est imputé sur le compte DS36 3MUS 3MUSGRE 6078.

Frais annexes

L'envoi des articles du dépôt vente peut être convenu via un envoi de colis sécurisé. Les frais seront alors pris en charge par Loire Forez agglomération, pour un montant maximal de 22.39€ TTC.

Article 2 :

Les clauses de la convention initiale, et le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Montbrison, le 13/06/2026

Azélina Michelet

Loire Forez agglomération

